

Réf: Dossier 468981

Avis de constitution

SOCIETE « ADOMA SARL »

Siège ABIDJAN PORT-BOUET AGNIKRO, Lot 132, Ilot  
10

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 03/12/2025 reçus par Me KRAMO SIMPLICE KOUAKOU, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 05/12/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ADOMA SARL »

Objet : -ACHAT, TRANSFORMATION,  
COMMERCIALISATION DE PRODUITS VIVRIERS,  
- FORMATION, SUIVI, ASSISTANCE ET CONSEIL  
ET PLUS GÉNÉRALEMENT, TOUTES OPÉRATIONS  
INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, OU FINANCIÈRES,  
IMMOBILIÈRES OU MOBILIÈRES, DE SERVICES SE  
RATTACHANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A  
L'OBJET SOCIAL, ET SUSCEPTIBLE D'EN FACILITER LA  
RÉALISATION.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PORT-BOUET AGNIKRO, Lot 132, Ilot  
10

Dirigeant(s) M YOBOUA ISAAC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-14131 du 24/12/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Pour Avis

Le CEPICI

